

Avis de Convocation des Actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire

Mesdames et Messieurs les actionnaires de **DOUJA PROMOTION GROUPE ADDOHA**, société anonyme au capital de 3.150.000.000,00 DH et dont le siège social est sis à Casablanca - Km 7, Route de Rabat - Ain Sebaâ, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le numéro 52.405, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 juin 2012 à 10 heures, audit siège, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17/95 telle que modifiée et complétée par la loi 20/05;
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
- Fixation des jetons de présence ;
- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue de formalités légales.

Il est à rappeler que pour avoir le droit d'assister à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé.

Seuls les actionnaires titulaires de 10 actions au moins ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par la loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par le Dahir n°01-08-18 du 17 Jomada I 1429, portant promulgation de la loi 20-05, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Leurs demandes doivent parvenir au siège social en recommandé avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration, se présente comme suit :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2011, approuve expressément les états de synthèse tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice net comptable de 1.195.234.236,75 DH.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le résultat ci-dessus approuvé, soit le bénéfice net comptable de 1.195.234.236,75 DH, comme suit :

Résultat net de l'exercice	1.195.234.236,75 DH
A déduire la réserve légale 5%	59.761.711,84 DH
Résultat net distribuable de l'exercice	1.135.472.524,91 DH
Auquel s'ajoute le report à nouveau créateur	987.529.041,08 DH
Soit un bénéfice distribuable	2.123.001.565,99 DH
Dividendes aux actionnaires	472.500.000,00 DH
(Soit 1,5 DH par action)	
Solde au compte report à nouveau	1.650.501.565,99 DH